



Conseil économique et social

Distr. générale
21 juillet 2022
Français
Original : anglais

Compte rendu analytique de la 17^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 18 mai 2022, à 15 heures

Présidence : M^{me} Rainne (Vice-Présidente)..... (Finlande)

Sommaire

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

- b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial

Dialogue interactif avec les chefs de secrétariat du système des Nations Unies pour le développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org)

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



En l'absence de M. Kelapile (Botswana), M^{me} Rainne (Finlande), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (suite)

b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial (E/2021/34/Rev.1, E/2021/35, E/2022/12 et E/2022/36)

1. **M. Gungubele** (Ministre de la République d'Afrique du Sud), prononçant le discours liminaire dans une vidéo préenregistrée, déclare que, depuis sa réforme, le système des Nations Unies pour le développement, ainsi devenu plus intégré et plus efficace, est en mesure de fournir un soutien de qualité aux pays en fonction de leurs besoins et priorités en matière de développement durable. En outre, la reconfiguration des équipes de pays des Nations Unies a permis de mettre à disposition les compétences et les connaissances spécialisées voulues pour répondre aux priorités définies dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Lors de la formulation des plans-cadres de coopération, l'Afrique du Sud a préconisé d'appliquer les principes de réforme de l'ONU, notamment le renforcement de la prise en main et de la conduite des programmes par les pays, une stratégie mobilisant l'ensemble de la société et fondée sur le partenariat, et des mesures adaptées au contexte propre à chaque pays.

2. Il est essentiel d'harmoniser les plans-cadres de coopération avec les plans nationaux de développement à long terme. À cet égard, l'Afrique du Sud a veillé à ce que son propre plan national de développement soit conforme aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Ce plan, qui vise à éliminer la pauvreté et à réduire les inégalités, est axé sur quatre domaines stratégiques prioritaires : croissance économique inclusive, juste et durable ; capital humain et transformation sociale ; gouvernance efficace, performante et porteuse de transformations ; résilience et durabilité climatiques. Ces domaines bénéficieront de l'appui fourni par l'ONU en vue

d'orienter les programmes de l'équipe de pays, les fonds et les activités des organismes, et de renforcer la collaboration aux niveaux national et provincial.

3. Il est de la responsabilité de tous de réparer les dommages causés par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), qui a entraîné une hausse du chômage et une aggravation de la pauvreté. Il faut appliquer d'urgence et à plus grande échelle le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, la vie de milliards de personnes dépend de la réalisation de ces objectifs. Enfin, l'action menée par l'ONU face aux inondations dévastatrices dans la province de KwaZulu Natal a été accueillie avec une grande satisfaction dans son pays.

Dialogue interactif avec les chefs de secrétariat du système des Nations Unies pour le développement

4. **M. Šimonović** (Croatie), animateur, estime que le monde n'est toujours pas en voie d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030, situation exacerbée par les conséquences de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine, entre autres facteurs négatifs. Néanmoins, il y a aussi des avancées positives, notamment le succès de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2020 et le soutien au nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. La réforme du système des Nations Unies pour le développement a conduit à une démarche plus intégrée dans la réalisation des objectifs et à une amélioration de l'appui fourni aux États Membres. L'orateur demande aux intervenants de vérifier que les plans stratégiques tiennent compte des nouvelles méthodes de travail découlant du repositionnement du système de développement et de l'examen quadriennal complet, ainsi que des changements et des efforts de mobilisation des ressources réalisés au niveau national.

5. **M^{me} Russell** [Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)], intervenante, déclare que le nouveau plan stratégique de l'UNICEF est pleinement harmonisé avec l'examen quadriennal complet et trace une voie claire pour un relèvement inclusif de la pandémie de COVID-19, axé sur les enfants. Ce plan est conçu pour tirer parti des investissements liés à l'action humanitaire et au développement en vue de mettre en place des systèmes durables et résistants aux chocs, ce qui est particulièrement important pour les enfants qui vivent dans des régions fragiles et touchées par des conflits.

6. Conformément aux réformes du système des Nations Unies pour le développement, les représentants

de l'UNICEF font partie d'une équipe de pays renforcée et dirigée par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents. En outre, ils participent systématiquement aux nouvelles analyses communes de pays, facilitant ainsi l'évaluation globale des besoins par l'ensemble de l'équipe de pays. L'analyse commune de pays et les plans-cadres de coopération sont maintenant les pierres angulaires de la planification de l'UNICEF au niveau des pays. Il convient aussi en priorité de renforcer les partenariats avec les organismes des Nations Unies et d'intégrer de nouvelles méthodes de travail. Au siège, les modalités de ces partenariats ont été établies de manière à créer un environnement favorable ; au niveau des pays, ce partenariat peut être adapté avec souplesse afin de répondre aux besoins particuliers sur le terrain.

7. Le cadre de gestion et de responsabilité oriente la mobilisation des ressources de l'UNICEF au niveau des pays, et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents jouent un rôle important pour obtenir des financements conjoints ou communs à l'appui des équipes de pays. L'UNICEF tire souvent profit des fonds de financement commun. Il convient également de saluer la multiplication des nouveaux programmes conjoints qui permettent à l'UNICEF de collaborer avec d'autres partenaires du système des Nations Unies en vue de réaliser les objectifs de développement durable au niveau des pays. En outre, le cadre habilite les représentants des organismes à continuer de recueillir des fonds pour leurs propres programmes. L'amélioration de la souplesse et de la prévisibilité du financement permet d'obtenir des résultats plus efficaces et efficaces, notamment dans le contexte des crises. Étant donné que les ressources de base non affectées sont essentielles aux travaux passés et futurs, il est impératif que toutes les entités des Nations Unies reçoivent davantage de ressources de base.

8. **M^{me} Bahous** [Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)], intervenante, s'exprimant par visioconférence, déclare qu'au cours du processus de repositionnement du système des Nations Unies, ONU-Femmes avait pour objectif de soutenir la cohérence, les résultats et la responsabilité au sein du système au service de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles. Placer les femmes et l'égalité des genres au cœur d'un système des Nations Unies réformé est une priorité pour ONU-Femmes qui entend encourager des méthodes communes et normalisées pour traiter des questions telles que l'élimination de la violence contre les femmes et les filles. Il est essentiel de garantir les investissements dans les pays de programme, et les politiques doivent s'appuyer sur des solutions qui ont

fait leurs preuves dans ces pays. ONU-Femmes se félicite des mandats et des dispositions de l'examen quadriennal complet de 2020 qui tiennent compte des questions de genre, notamment l'accent mis de nouveau sur la responsabilité financière en matière d'égalité des genres, qui a déjà conduit à une plus grande intégration de l'égalité des genres dans les propositions de programmes conjoints.

9. Au niveau interne, ONU-Femmes s'efforce d'assurer la réalisation l'objectif de développement durable n° 5 en optimisant son mandat de coordination et en attirant un financement plus souple et non essentiel, conformément au pacte de financement et à l'importance accordée au maintien de la souplesse du financement. Elle étudie également la possibilité de placer des coordonnateurs en matière d'égalité des genres dans les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, afin de soutenir les équipes de pays et de faire progresser les résultats en la matière.

10. **M^{me} Andersen** (Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)], intervenante, s'exprimant par visioconférence, se félicite que des références à l'environnement aient été ajoutées dans la version actuelle de l'examen quadriennal complet. Il est devenu essentiel de comprendre l'incidence des activités humaines sur le développement et la croissance économique. À cet égard, le PNUE est disposé à communiquer ses données environnementales afin de contribuer aux analyses communes de pays. En tant que petit organisme, il ne peut réussir qu'en collaborant avec le système des Nations Unies pour le développement récemment réformé et a largement tiré parti de la possibilité de déployer ses coordonnatrices et coordonnateurs résidents au niveau des pays et de collaborer avec ONU-Femmes et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), entre autres. Parallèlement, le Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies a entrepris des travaux importants sur l'intégration de la diversité biologique et se concentre actuellement sur la question de la pollution.

11. **M^{me} Kanem** [Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)], intervenante, s'exprimant par visioconférence, déclare que le plan stratégique 2022-2025 du FNUAP a été remanié afin de mettre l'accent sur les partenariats et de réaliser en priorité l'objectif 17. Le FNUAP a mené une enquête auprès de ses représentants dans les pays sur la question de l'engagement des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et constaté que 90 % d'entre eux s'employaient à promouvoir le mandat normatif des

Nations Unies, notamment en matière de droits humains et d'égalité des genres.

12. Afin de renforcer sa contribution à la conception et à la mise en œuvre des plans-cadres de coopération au niveau des pays, le FNUAP a présenté des solutions fondées sur les droits et les données démographiques, et renforcé considérablement sa participation et l'allocation de ressources aux programmes conjoints. Pour chaque pays, le plan stratégique du FNUAP est axé sur la prévention et donne la priorité aux mesures d'anticipation, parallèlement à l'action humanitaire le cas échéant. Il vise également à favoriser la complémentarité des secteurs du développement, de la réduction des risques de catastrophe et de l'action humanitaire, conformément à l'examen quadriennal complet.

13. **M. Šimonović** (Croatie) demande s'il existe d'autres possibilités d'amélioration et quelles politiques, mesures incitatives et actions sont encore nécessaires pour progresser au moyen d'une approche mobilisant l'ensemble du système. Il demande également s'il existe des goulets d'étranglement et comment ceux-ci ont été surmontés.

14. **M^{me} Russell** (Directrice exécutive de l'UNICEF), s'exprimant par visioconférence, déclare que, face à la pandémie de COVID-19, le système des Nations Unies pour le développement a contribué à déployer rapidement des efforts à l'échelle du système en vue d'élaborer des plans d'action et de relèvement socioéconomiques ainsi que de mobiliser des ressources, assurant ainsi la continuité des activités des équipes de pays. Cette souplesse devrait être la nouvelle norme pour faire face à toutes les crises. D'autres progrès ont été réalisés à l'échelle du système comme la prestation de conseils stratégiques intégrés aux gouvernements, ce qui est essentiel pour aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable et à se relever de la pandémie. En particulier, le Réseau des praticiens des politiques intégrées a contribué à soutenir les processus au niveau des pays et à améliorer les mesures prises pour surmonter les défis actuels, notamment par l'action climatique et le renforcement de la résilience.

15. La programmation conjointe permet une utilisation plus efficace des ressources limitées pour atteindre les objectifs. L'UNICEF a augmenté considérablement le nombre d'interventions menées conjointement avec le système des Nations Unies et conclu un accord-cadre avec le PNUD qui a facilité la programmation conjointe de l'innovation et conduit à des investissements cofinancés axés sur les

changements climatiques, l'environnement et le relèvement économique durable.

16. **M^{me} Bahous** (Directrice exécutive d'ONU-Femmes), s'exprimant par visioconférence, déclare que l'augmentation des ressources et l'harmonisation des approches sont essentielles pour accélérer les progrès accomplis à l'échelle du système dans l'application du Programme 2030, pas seulement pour réaliser l'égalité des genre mais aussi pour atteindre l'ensemble des objectifs de développement durable. Toutefois, l'insuffisance des ressources humaines et financières constitue un obstacle majeur aux efforts menés à l'échelle du système en matière d'égalité des genres. Afin de fournir des solutions intégrées tenant compte des questions de genre pour atteindre les objectifs, il faudrait renforcer le dispositif relatif aux questions de genre et garantir des compétences et un financement axés sur le genre au sein du système des Nations Unies.

17. Au niveau des pays, il faut renforcer l'encadrement et la coordination sur les questions de genre en vue de favoriser les approches et l'efficacité à l'échelle du système. En outre, des mesures incitatives et des mécanismes de suivi sont nécessaires pour garantir un investissement adéquat en matière d'égalité des genres. ONU-Femmes a toujours mis l'accent sur les programmes conjoints afin de fournir des solutions stratégiques et programmatiques complètes et intégrées en phase avec les priorités nationales en la matière. Les programmes conjoints doivent intégrer l'égalité des genres, les droits humains et le principe consistant à ne laisser personne de côté, et favoriser la mise en œuvre des plans-cadres de coopération au niveau des pays. Néanmoins, une rationalisation s'impose afin de réduire la quantité de travail nécessaire pour exécuter les programmes conjoints et faire rapport à leur sujet.

18. **M^{me} Andersen** (Directrice exécutive du PNUE), s'exprimant par visioconférence, fait savoir qu'une importante collaboration interinstitutions a été mise en place en matière de santé dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et qu'une action a été menée dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) en vue d'encourager les investissements et une plus grande résilience et adaptation en rapport avec les questions liées au climat. Toutefois, si les indicateurs de l'examen quadriennal complet ont mis en évidence des progrès importants en matière d'environnement, 50 % des entités des Nations Unies n'ont pas adopté d'approche commune dans le domaine de la biodiversité. En outre, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays ont indiqué que les considérations environnementales n'étaient pas suffisamment intégrées dans la programmation et les conseils pratiques. En

réponse, le PNUE collabore avec le Bureau de la coordination des activités de développement en vue de mettre en place des programmes de formation destinés aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents afin d'intégrer la crise environnementale sous tous ses aspects, un processus qui nécessitera du temps et des ressources.

19. **M^{me} Kanem** (Directrice exécutive du FNUAP, s'exprimant par visioconférence, déclare que la disponibilité de ressources de base suffisantes, prévisibles et souples est le moyen le plus efficace et le plus sûr de mettre en œuvre des approches mobilisant l'ensemble du système. En outre, c'est la souplesse des ressources de base qui a permis de répondre de manière adaptée aux besoins suscités par la violence fondée sur le genre pendant la pandémie de COVID-19. Bien qu'il y ait eu quelques augmentations de l'aide publique au développement, la diminution des ressources consacrées aux questions de population et à la santé sexuelle et procréative est très préoccupante, notamment parce qu'il est impossible d'atteindre les objectifs de développement durable sans investir dans l'amélioration de la vie des femmes et des filles. Il faut donc veiller à la création de dispositifs suffisamment financés de mise en commun des ressources, qui permettent l'exécution d'approches mobilisant l'ensemble du système tout en venant compléter les ressources de base propres à chaque entité.

20. Le FNUAP est l'un des organismes qui participent le plus aux programmes conjoints menés au niveau des pays. Afin de surmonter des crises sanitaires comme la COVID-19, la maladie à virus Ebola et la mortalité maternelle, il faut un système de santé intégré. Le Fonds collabore avec d'autres organismes afin de mettre en place des systèmes de santé résilients et de favoriser l'intégration de la santé et des droits en matière de procréation dans les couvertures sanitaires universelles et les mécanismes de protection financière. Ces mesures sont essentielles pour les femmes en temps de paix, mais aussi et surtout en situation de crise humanitaire.

21. **M^{me} Pereira Portilla** (Colombie) dit qu'il est indispensable d'aider les coordonnatrices et coordonnateurs résidents à répondre aux priorités fixées par les gouvernements et à assurer un encadrement efficace, stratégique et impartial. Le financement du système des Nations Unies pour le développement doit passer par des partenariats renforcés et faciliter l'accès des pays à revenu intermédiaire aux financements à des conditions préférentielles. L'oratrice demande de quelle manière le système pour le développement peut aider les pays de programme à éviter tout recul dans la réalisation des objectifs de développement durable et comment il

est possible de mieux le préparer à faire face aux futures crises.

22. **M^{me} Schlyter** (Observatrice de la Suède) dit que la promotion de la mise en commun des ressources et des possibilités de collaboration qui en découlent est une responsabilité commune. Cependant, la concurrence constitue parfois un obstacle au programme de réforme, et il est nécessaire de trouver les moyens de collaborer pour surmonter certains de ces problèmes. Il faut également modifier la méthode de collaboration concernant les défis liés à l'action humanitaire, au développement et à la sécurité afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Les mesures qui visent à répondre aux besoins immédiats doivent donc désormais être conjuguées à des actions à plus long terme en faveur de la paix et du développement. L'oratrice demande des précisions sur ces questions dans le contexte des situations de crise.

23. **M. Hermann** (Danemark) dit qu'en tant que cofacilitatrice des négociations relatives aux résolutions sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement, sa délégation souhaite savoir quel est le principal élément qui fait obstacle à la mise en place un système qui fonctionne mieux grâce à la coopération. Il demande également ce que l'on attend des États Membres outre un financement supplémentaire, d'autant que, depuis 1978, le Danemark réalise l'objectif fixé par l'ONU de consacrer au moins 0,7 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement.

24. **M^{me} Kalis** (Royaume-Uni) déclare que malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre des réformes, il faut faire plus au niveau des pays. À cet égard, elle demande quelles mesures sont prises pour garantir l'accès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents aux compétences spécialisées des entités non résidentes. Il est également indispensable que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents examinent les descriptifs de programme de pays. L'oratrice demande des exemples d'exercices de configuration au niveau des pays qui ont été entrepris et qui ont permis de constater des lacunes et de réaliser des avancées grâce à des fonctions administratives communes, ainsi que des plans pour accélérer ces avancées. En outre, un débat approfondi sur les paramètres d'évaluation et de notation des chefs d'organismes au niveau des pays devrait avoir lieu. Par exemple, l'oratrice demande si les évaluations et notations comprennent une analyse du volume de programmation conjointe soutenue par chaque chef d'organisme.

25. **M. Bellmont Roldan** (Observateur de l'Espagne) dit que lorsque les questions relatives aux budgets des

organismes sont examinées en réunion, les États Membres ne sont pas toujours dûment informés des estimations d'économies qui figurent dans les rapports. Veiller à ce qu'ils reçoivent ces informations encouragera l'Organisation à atteindre les objectifs fixés, permettrait de suivre les économies réalisées au fil des ans et démontrerait comment les fonds épargnés sont réinvestis dans les programmes ou utilisés au titre de versements annuels dans des fonds et des programmes.

26. **M. Steiner** (Administrateur du PNUD et Vice-Président du Groupe des Nations Unies pour le développement durable), intervenant, s'exprimant par visioconférence, déclare qu'à la suite des orientations fournies dans le cadre de l'examen quadriennal complet, non seulement les réformes ont été mises en œuvre, mais les avantages qui en découlent sont également devenus manifestes. Fondé sur une approche axée sur les systèmes, le plan stratégique de réforme établit la contribution du PNUD au système des Nations Unies pour le développement et prévoit une application beaucoup plus stricte des mandats d'examen des politiques. Plus concrètement, le mandat d'intégration visant à assurer une action à l'échelle de l'ensemble de la société et de l'administration face à la pandémie de COVID-19 constitue l'une des principales solutions proposée dans le plan stratégique. Le PNUD a également examiné comment assurer, dans le cadre du système de développement et des équipes de pays, une action immédiate et souple face aux difficultés inhérentes à la pandémie, notamment les répercussions économiques et sociales, au moyen d'un développement intégré et synergique fondé sur l'examen des politiques.

27. Le double défi actuel de la hausse des taux d'inflation et de l'augmentation des coûts du capital exigent des solutions qui tiennent compte de l'évolution rapide des contextes de développement, sur la base de données et d'analyses, pour les équipes de pays qui collaborent avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Des enseignements ont été tirés de l'intervention rapide des équipes de pays et du système de développement face à la pandémie de COVID-19, notamment en termes de préparation et d'application des stratégies visant à reconstruire en mieux et à construire en mieux pour l'avenir. En outre, dans plus de 130 pays, des équipes de pays se sont réunies pour produire des documents analytiques préliminaires, qui ont permis au Secrétaire général d'élaborer des notes d'information spéciales.

28. Les avantages de la réforme du système commencent à se concrétiser, qu'il s'agisse de gains d'efficacité ou de réduction des coûts, et des efforts importants sont déployés pour mieux définir et mesurer

ces avantages. S'agissant de la politique et de la prise de décision, une partie de l'harmonisation entre les deux est réalisée de manière bilatérale au moyen de collaborations entre les organismes des Nations Unies. D'un point de vue programmatique global, l'harmonisation sert également à faciliter la collaboration entre les équipes de pays au moyen d'une analyse conjointe, afin de garantir une approche synergique.

29. **M^{me} Pindera** (Canada) dit qu'en tant que principal bailleur de fonds du système des Nations Unies pour le développement, le Canada continue de surveiller le rendement de l'investissement réalisé par toutes les parties du système et de compter sur le rôle moteur des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays pour promouvoir les efforts conjoints par défaut en termes d'analyse, de missions sur le terrain, de planification et de solutions stratégiques, ainsi que de mobilisation des ressources afin d'éviter la concurrence en matière de financement. L'oratrice rappelle que le Royaume-Uni a demandé un complément d'information sur les travaux visant à améliorer l'efficacité de l'évaluation et de la notation, ainsi que des précisions sur la pleine harmonisation de la mise en œuvre du descriptif de programme de pays avec les priorités communes, que ce soit au moyen de plans de travail conjoints, d'examen par étapes ou de rapports.

30. **M. Chang** (États-Unis d'Amérique) dit qu'en tant que l'un des principaux contributeurs financiers à de nombreux organismes des Nations Unies, ainsi qu'au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les États-Unis ont tout intérêt à ce que ces entités remplissent leur mandat. Le cadre de gestion et de responsabilité tient compte de la nécessité pour les organismes de prendre l'initiative si nécessaire, tout en rendant compte aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et en étant responsables devant leurs organes directeurs. L'orateur demande des exemples de la manière dont le cadre peut être amélioré afin que les organismes collaborent plus efficacement et contribuent au nouveau système de développement sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

31. **M^{me} Tarnutzer** (Observatrice de la Suisse) déclare que la participation et la perspective du PNUE dans le dialogue actuel montrent que les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents peuvent considérablement renforcer l'action et l'efficacité des organismes non résidents. À cet égard, il serait bon qu'un plus grand nombre d'organismes non résidents contribuent à la concertation. S'agissant du Fonds commun pour les objectifs de développement durable, les résultats à venir de l'évaluation en cours à l'échelle

du système permettraient de renforcer l'efficacité du Fonds et de le rendre plus attrayant afin de recevoir un financement plus adéquat. Enfin, compte tenu du défi permanent que représente l'harmonisation des documents de coopération au titre des programmes des organismes avec les plans-cadres de coopération, l'oratrice demande davantage d'informations sur les difficultés auxquelles se heurtent les organismes.

32. **M. Koll** (observateur de l'Allemagne) déclare que malgré la collaboration interinstitutions en place, il serait utile d'organiser davantage de séances d'information conjointes à l'intention des États Membres ou des comptes rendus généraux. Il demande aux organismes leur point de vue sur l'élargissement du rôle des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et si ce rôle resterait axé essentiellement sur la coordination ou s'il porterait également sur la programmation. Il demande également si, à la suite de l'utilisation de la visioconférence pendant la pandémie de COVID-19, les points de vue ont changé concernant la manière dont les rôles et responsabilités désignés des acteurs résidents et non résidents étaient remplis.

33. **M^{me} Russell** (Directrice exécutive de l'UNICEF) déclare que le principal obstacle à l'action de l'UNICEF au sein du système est l'ampleur et la portée de ses activités. En outre, l'UNICEF attache une grande importance à la portée de ses travaux, cherchant en particulier à coordonner et à rationaliser les processus en suivant les progrès accomplis et les résultats obtenus. Il est également préférable de se concentrer sur les travaux plutôt que sur le processus. À cette fin, l'ONU gagnerait à tenir moins de réunions et de débats, afin de canaliser son énergie ailleurs.

34. **M^{me} Andersen** (Directrice exécutive du PNUE), s'exprimant par visioconférence, estime qu'il faut absolument éviter tout retour en arrière compte tenu de la pandémie de COVID-19, de la guerre actuelle en Ukraine et de la crise climatique imminente. C'est pourquoi il faut impérativement collaborer. Le Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière cherche notamment à comprendre les systèmes en vue des futures crises. En termes de financement, on ne constate pas de concurrence, et plus on reçoit de fonds dans les domaines sous-financés, mieux c'est. Tous les organismes des Nations Unies doivent agir dans le domaine de l'environnement. S'il est réellement nécessaire d'obtenir plus de fonds, les États Membres doivent faire preuve de cohérence dans tous les organismes auxquels ils appartiennent, y compris les institutions financières internationales et l'Union européenne.

35. S'agissant du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, le PNUE se concentre en particulier sur les dimensions de la sécurité environnementale, en partenariat avec le PNUD et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Il semble également que la portée, la coopération et la collaboration se soient améliorées au sein du nouveau système.

36. **M^{me} Keita** (Directrice exécutive adjointe du FNUAP, intervenante, fait observer qu'avec l'augmentation du nombre de programmes conjoints sur le terrain et l'ampleur du travail à accomplir, il n'y a guère de temps pour la concurrence, si ce n'est en matière de financement. Afin de surmonter le plus grand obstacle à l'exécution au sein du système, il est important que tous les États Membres communiquent le même message à tous les conseils d'administration. Si l'on attend des organismes non résidents qu'ils se conforment au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, il est également important que ces derniers veillent à ce que les organismes non résidents disposent d'informations suffisantes pour se préparer et participer à des réunions organisées au niveau des pays et à des réunions gouvernementales. Si les organismes coopèrent entre eux au sein du système des Nations Unies pour le développement, ils collaborent également avec les commissions régionales, ce qui leur permet d'œuvrer à la réalisation des objectifs de développement durable et du programme commun.

37. S'agissant des gains d'efficacité, le nouveau plan stratégique a permis de réaliser 9 millions de dollars d'économies l'année dernière, et des changements ont été apportés aux travaux menés sur le terrain. Des progrès ont également été réalisés pendant la pandémie de COVID-19, grâce à la numérisation et aux nouvelles modalités de travail.

38. S'agissant de l'action humanitaire, l'aide fournie par les États Membres a augmenté ; la poursuite de ces efforts sera encore plus efficace que le financement. Il est également essentiel de veiller à ce que les États Membres reçoivent les mêmes informations que celles demandées aux organismes. Cela facilitera considérablement l'action sur le terrain, notamment en ce qui concerne les aspects politiques des mandats. S'agissant du rôle des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, l'une des difficultés de l'Initiative Spotlight a été de coordonner sa mise en œuvre, afin que les rapports soient établis en même temps. Toutefois, les ajustements qu'il a été nécessaire d'apporter au cours de ce processus ont permis de rendre le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents fonctionnel et perfectible. Néanmoins, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ne

devraient pas toujours avoir un rôle programmatique car cela peut ralentir certains processus.

39. **M. Steiner** (Administrateur du PNUD et Vice-Président du Groupe des Nations Unies pour le développement durable), s'exprimant par visioconférence, déclare qu'en ce qui concerne le mandat des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, il est important de se rappeler que chaque organisme est avant tout responsable devant son conseil d'administration. En termes de coordination, le cadre de gestion et de responsabilité est encore en cours d'ajustement afin de garantir la clarté et le renforcement de la fonction de responsabilité mutuelle. On continue également de tirer des enseignements sur la taille optimale des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui dépend notamment du contexte propre au pays. Il faut aussi traiter la tendance à doter les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents de ressources destinées à des fonctions qui ne devraient pas, en principe, être opérationnelles, mais auxquelles il est souvent fait référence dans le cadre de la programmation des politiques.

40. Il est essentiel d'examiner l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement et les gains d'efficacité qui sont en passe d'être réalisés et qui visent à améliorer l'exécution des mandats attribués aux fonds et programmes des Nations Unies. À bien des égards, les organismes non résidents sont les principaux bénéficiaires, étant donné que les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont la forte capacité de les mobiliser et les inclure dans les processus clés. Cependant, il est également important d'examiner à quel moment une coordonnatrice ou un coordonnateur résident devrait être habilité à déclarer que la présence d'un organisme n'est plus nécessaire. Dans le même temps, alors que les crises se multiplient, les réformes ont renforcé la capacité à rassembler les différents acteurs des Nations Unies en faveur de l'action humanitaire, du développement, de la paix et de l'engagement politique grâce à la nouvelle configuration du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays.

41. S'agissant de la concurrence, la diminution de l'aide publique au développement pose de graves difficultés. Les réductions observées au cours des 12 derniers mois chez certains des donateurs les plus importants et les plus fidèles ont commencé à porter gravement atteinte au financement des activités de base et à remettre en question le pacte de financement, qui fait partie intégrante de l'accord de réforme. C'est un sujet de grande préoccupation, étant donné que le système des Nations Unies pour le développement

connaît déjà un sous-financement chronique et que toute nouvelle réduction du financement entravera sa capacité à remplir les mandats d'exécution. À cet égard, le financement conjoint est parfaitement souhaitable et constitue stratégiquement le moyen le plus efficace de favoriser une mise en œuvre conjointe coordonnée et coopérative. Toutefois, il est essentiel que le financement global augmente afin d'éviter un jeu à somme nulle, car financer un fonds commun revient principalement à prélever des ressources sur les budgets des diverses entités. Un débat franc s'impose donc à ce sujet.

42. **M^{me} Bahous** (Directrice exécutive d'ONU-Femmes), s'exprimant par visioconférence, déclare que le financement des activités de base et le financement souple sont essentiels pour faciliter la réaffectation rapide des fonds afin de garantir des interventions humanitaires immédiates, en particulier à un moment où les crises mondiales sont si nombreuses. ONU-Femmes s'efforce également de garantir le bon fonctionnement des mécanismes de financement commun et préconise que ces mécanismes soient fortement axés sur l'égalité des genres, ce qui permettrait de faire progresser les approches coordonnées à l'échelle du système.

43. L'oratrice invite les États Membres à fixer un objectif financier spécifique en matière d'égalité des genres en contrepartie des fonds, ce qui inciterait à renforcer l'intégration des questions de genre et de les inscrire au cœur de certains programmes. Pour que la paix et le relèvement de la pandémie de COVID-19 soient durables, il faut impérativement prendre en compte les questions de genre et trouver des financements. Les marqueurs d'égalité des genres permettent de répertorier les dépenses et incitent à concevoir des propositions plus efficaces en vue d'améliorer l'égalité, l'inclusion et la portée. Des mesures sont prises pour intégrer ces marqueurs dans les rapports, assurer une collaboration à cet égard et mettre en commun les fonds nécessaires.

44. **M. Šimonović** (Croatie) demande aux intervenants comment le système des Nations Unies pour le développement peut recourir davantage à la prospective stratégique et aux données afin de mieux aider les pays à se préparer à l'inattendu en cette période où la complexité, l'incertitude et les changements rapides ne cessent de croître.

45. **M^{me} Russell** (Directrice exécutive de l'UNICEF) déclare que les organismes des Nations Unies ont la capacité d'utiliser la prospective et les données afin de mener une réflexion sur l'avenir. Il est important de maximiser ces capacités de prospective, mais il faut également faire face à l'incertitude et à la complexité, et

faire davantage preuve de souplesse en termes de réflexion et d'action. L'UNICEF utilise toujours les données et les statistiques afin d'utiliser son expérience sur le terrain pour améliorer constamment son travail. Les nouvelles sources de données et technologies, l'apprentissage automatique et la science comportementale pourraient fournir des renseignements diagnostiques et prévisionnels en temps réel, ce qui serait très utile.

46. L'équité algorithmique peut être utilisée pour assurer la diversité et la représentation des différents groupes. L'UNICEF collabore avec d'autres organismes en vue de promouvoir des solutions équitables et ouvertes, et de mettre au point des dispositifs de gouvernance des données au niveau mondial. Il est très important de relayer la voix des enfants et des jeunes, ainsi que les solutions qu'ils proposent dans ce processus. Les enfants ne se contentent pas d'utiliser et de consommer des produits et services numériques, ils créent et innovent également, et ont beaucoup à apporter au débat.

47. **M^{me} Bahous** (Directrice exécutive d'ONU-Femmes), s'exprimant par visioconférence, déclare que chacun doit continuer d'améliorer sa capacité à anticiper et à planifier un avenir de plus en plus complexe et incertain. Au niveau national, il est essentiel de comprendre les obstacles à surmonter et les chances à saisir dans les différents scénarios qui pourraient se produire à l'avenir afin de faciliter la planification stratégique, de favoriser la prise de décision et d'éclairer les mesures susceptibles d'améliorer les perspectives à l'avenir. Il convient de relayer la voix et les besoins de toutes les femmes, et de les faire participer aux débats et aux prises de décision étant donné que leurs capacités d'analyse reposent souvent sur une meilleure connaissance de leurs sociétés et la faculté de prévoir ce qui pourrait se passer à l'avenir.

48. **M^{me} Andersen** (Directrice exécutive du PNUE), s'exprimant par visioconférence, déclare que la prospective stratégique fondée sur des données factuelles, notamment la prise en compte des risques, est essentielle pour les organismes chargés des questions liées à la science et aux politiques. Le PNUE approfondit donc ses capacités et utilise des outils de prospective pour aider les États Membres à se positionner dans des domaines tels que la future planification agricole et les infrastructures hydrauliques. Ainsi, la prospective stratégique peut aider les États Membres à s'appuyer sur la science pour éclairer les politiques.

49. **M^{me} Keita** (Directrice exécutive adjointe du FNUAP) indique que le FNUAP a également mené des

activités de prospective en s'appuyant sur ses propres données et celles d'organismes apparentés. La prospective est plus importante que jamais compte tenu des multiples crises actuelles liées à la pandémie de COVID-19, aux changements climatiques, à l'énergie et à l'alimentation, entre autres. Les crises survenues dans différents pays ont également amené les organismes à se montrer plus souples dans la manière dont ils collaborent et à recevoir plus rapidement le soutien des États Membres.

50. **M. Steiner** (Administrateur du PNUD et Vice-Président du Groupe des Nations Unies pour le développement durable), s'exprimant par visioconférence, juge essentiel d'utiliser davantage la prospective pour éclairer les décisions de politique générale. La plateforme Data Futures du PNUD vise à exploiter et à utiliser les données liées aux tendances afin de mieux éclairer les décisions gouvernementales actuelles. En outre, la base de données COVID-19 Global Gender Response Tracker permet de reconnaître en temps utile les cas où les mesures nationales de lutte contre la COVID-19 ne tiennent pas compte de certains groupes. Elle a également été adaptée aux besoins du PNUD pour mettre l'accent sur la prospective, l'avenir stratégique et l'analyse, sur la base des données des rapports sur les résultats.

51. Les rapports sur le développement humain du PNUD sont également un outil clé en matière de prospective. Le PNUD se concentre de plus en plus sur l'avenir du développement et aide les pays à prendre des décisions dans des contextes incertains. La technologie contribue également à la prise de décision en matière de développement grâce à l'intelligence artificielle, et le système des Nations Unies améliore sa capacité à combiner les données, dont une condition préalable essentielle est l'interopérabilité des ensembles de données et des bases de données.

La séance est levée à 17 heures.